

PC.DEL/1052/16 7 July 2016

Original: FRENCH

EUROPEAN UNION

OSCE Permanent Council No 1107 Vienna, 7 July 2016

Déclaration de l'UE sur les personnes LGBTI

En cette période importante pour les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées, qui voit se multiplier les « marches de fierté », l'UE souhaite rappeler sa solidarité avec les personnes LGBTI partout dans le monde, contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Ces évènements sont l'occasion pour nous de nous pencher sur la situation des personnes LGBTI dans la région OSCE, où les discriminations ou violences sur la base de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre demeurent fréquentes y compris dans les pays de l'Union européenne. L'homosexualité continue d'être criminalisée dans certains Etats participants. L'attaque terrible d'Orlando a visé la communauté LGBTI. Nous souhaitons exprimer de nouveau nos condoléances les plus sincères aux familles des victimes et au peuple américain tout entier pour cette tragédie.

Nous sommes en outre préoccupés par la permanence voire l'adoption récente de lois restreignant les droits des personnes LGBTI, ou encore par l'interdiction récente de « gay prides » dans certains Etats participants. Si nous comprenons que les marches des fiertés et « fiertés trans » d'Istanbul n'aient pas été autorisées pour des motifs sécuritaires, nous soulignons la responsabilité des autorités de protéger les marches en case de menaces contre leur sécurité, et nous regrettons l'utilisation de la force par la police pour disperser les manifestants qui cherchaient à manifester le 19 juin et à faire une déclaration à la presse le 26 juin.

L'UE souhaite rappeler ici que les droits de l'Homme et les libertés fondamentales s'appliquent à toute personne humaine, indépendamment de son orientation sexuelle ou de son identité de genre. Comme le pape François l'a souligné récemment, les personnes LGBTI ne doivent pas être discriminées, mais respectées.

Un certain nombre d'évènements récents nous redonnent toutefois espoir sur les progrès des droits de personnes LGBTI à l'échelle mondiale. Nous nous félicitons du bon déroulement dans de nombreuses villes de la zone OSCE, et dans certains cas pour la première fois, de « marche des fiertés ». Nous nous félicitons également de l'adoption par le Conseil des droits de l'Homme le 30 juin et à l'initiative d'un groupe d'Etats d'Amérique latine, d'une résolution qui déplore les actes de violence et de discrimination commis sur la base de l'orientation sexuelle et l'identité de genre et instaure un mandat d'expert indépendant des Nations Unies sur ces sujets. Enfin, nous saluons la campagne « Libres et égaux » des Nations Unies, visant à promouvoir un meilleur respect des droits des personnes LGBTI partout dans le monde.

L'UE est consciente de l'importance d'une société civile forte et du respect des droits de l'Homme pour combattre la violence et l'extrémisme, et permettre à tous les citoyens de vivre sans discrimination. Comme en témoigne le bon déroulement de marches des fiertés au travers de la zone OSCE, le droit au rassemblement pacifique et à l'association sont des éléments importants à cet égard.

En conclusion, l'UE réaffirme son engagement pour l'égalité et la dignité de tous les êtres humains indépendamment de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre.

L'Ancienne République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro*, la Serbie* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine se rallient à cette déclaration.

^{*} L'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.